

Immeuble Communal 266, rue de Dole - Aliénation au profit de l'Association Fraternelle des Institutrices et Instituteurs de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association Fraternelle des Institutrices et Instituteurs de Besançon, actuellement locataire de l'immeuble communal sis 266, rue de Dole, cadastré section LX n° 67, d'une contenance de 13 a 72 ca, désire l'acquérir.

Après consultation du Service des Domaines, la valeur de ce bien a été estimée à 730 000 F (sept cent trente mille francs).

La recette de 730 000 F sera encaissée et réaffectée en dépenses au chapitre 90.651.21318.00501.30100.

Pour mémoire, il est utile de rappeler que des travaux d'isolation phonique ont été réalisés sur cette construction en 1991, à la suite de l'aménagement par l'Etat de la voie comprise entre la Belle Etoile et Château- farine.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord sur cette transaction,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir en recettes au chapitre 937.775.00501.30100 un crédit de 730 000 F pour encaisser la vente susvisée,
- réaffecter en dépenses, dès la signature de l'acte, le produit de la cession au chapitre indiqué précédemment,
- ouvrir en opération d'ordre au chapitre 937.675.00501.20200 un crédit de 730 000 F en dépenses et au chapitre 90.653.2111. 00501.30100 un crédit de 730 000 F en recettes.

Les ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 16 janvier 1998.